

Notice pour la saisie des vœux de réinscription à l'EMK pour l'année 2024-2025

1^{ère} connexion et création du compte usager

- Munissez-vous de votre dernière facture (2^{ème} trimestre)
- Rendez vous à la page <https://appli.kochersberg.fr/cckemk/premiereconnexion.php>
- A l'aide de votre facture, saisissez les informations demandées. Notez que la commune doit être saisie comme mentionnée dans l'adresse sur la facture.

The screenshot shows a web form titled "Première connexion - Choix identifiant et mot de passe". It is divided into two sections: "Informations de vérification" and "Création de compte".

Informations de vérification

Nom :

Commune :

Numéro de la dernière facture (2^{ème} semestre) :

Création de compte

Choisissez un identifiant (nom d'utilisateur) :

Choisissez un mot de passe :

Adresse e-mail :

Vous recevrez un e-mail de confirmation de création de compte et pourrez désormais vous connecter à votre espace usager sur la page <https://appli.kochersberg.fr/cckemk/authusager.php>

La connexion validée, vous serez redirigé vers votre accueil usager. Vous pourrez y visualiser l'essentiel de vos informations : coordonnées du responsable, détail du ou des élèves rattachés.

Si vous remarquez des informations erronées ou pas à jour, merci de contacter le secrétariat au 03.90.29.04.68 ou par e-mail : emk@kochersberg.fr

Pour chaque élève, un bouton vous mènera à la page de saisie des vœux. Il vous suffit alors de suivre la trame du formulaire. Une fois le formulaire validé, une confirmation vous sera envoyée.

Vous aurez la possibilité de revenir modifier ces vœux jusqu'à la fermeture des réinscriptions en ligne, après quoi il vous faudra passer par le secrétariat de l'Ecole de Musique.

Quelques informations relatives aux réinscriptions :

- L'inscription en 1C1 (1^{er} cycle, première année) ne peut pas se faire en ligne

- Pour la formation musicale, il est automatiquement proposé le passage en année supérieure. Dans le cas où le niveau requis ne serait pas suffisant, l'école vous contactera pour proposer un éventuel redoublement.
- Pour les élèves qui souhaiteraient pratiquer un second instrument, il faut s'adresser directement au secrétariat.
-